

Bien exercer son rôle d' élu municipal d'opposition

« Maîtriser vos droits et devoirs pour une action politique constructive et sécurisée »

Être élu d'opposition ne signifie pas être spectateur de la vie locale. Cette formation vous donne les clés pragmatiques pour appréhender vos droits et devoirs au regard du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Apprenez à exercer pleinement votre rôle de proposition et de contrôle au sein des instances, tout en sécurisant votre pratique quotidienne face aux nouvelles exigences déontologiques et législatives.



Repères Clés

- **Durée** : 06 heures
- **Format** : En ligne
- **Effectif** : 5 à 12 participants.
- **Public** : Élus locaux dès le début du mandat.
- **Prérequis** : Aucun



Objectif Pédagogique

- Comprendre le fonctionnement d'un Conseil Municipal et le rôle spécifique de chaque acteur.
- Connaître et faire valoir les droits reconnus aux élus municipaux (information, expression, proposition).
- Maîtriser les obligations déontologiques pour prévenir efficacement les conflits d'intérêts.
- Appréhender les mécanismes de contrôle administratif et juridictionnel applicables aux élus.



Programme de la formation

Module 1 — Les Fondamentaux du Conseil Municipal

- Le cadre légal du CGCT : délais, nombre de séances, accès à l'information et nouvelle charte de l' élu local.
- Focus sur la **Loi du 22 décembre 2025** relative au statut de l' élu.
- L'importance stratégique du Règlement Intérieur (RI).

Module 2 — Droits et Responsabilités des Élus

- Exercer son droit à l'information, à l'expression et de proposition, avec ou sans délégation.
- Éviter la prise illégale d'intérêt : notions d' élu intéressé, règles de déport et de suppléance.
- Cadre financier : montant, attribution et publicité des indemnités.

- Gestion des démissions et impact sur la composition du conseil.

Module 3 — Contrôle et Respect de la Légimité

- Le contrôle des actes administratifs et la responsabilité (administrative et pénale) des élus.
- Panorama des sanctions encourues.
- **Faire respecter la Loi** : Recours juridiques, analyse de la jurisprudence et sources de signalement.

Méthodes et Évaluations

- **Pédagogie** : Exposés théoriques enrichis par des applications pratiques et des mises en situation à partir d'exemples réels.
- **Supports** : Présentation PowerPoint incluant des liens actifs vers la loi, la jurisprudence et des réponses ministérielles. Envoi d'une documentation complémentaire adaptée aux questions des participants.
- **Interactivité** : Sessions de Questions/Réponses systématiques sur chaque thématique.
- **Évaluation** : Quiz de fin de session, évaluation des acquis et questionnaire de satisfaction

Financement de votre formation

Le coût de cette formation varie selon le mode de financement choisi. Merci de contacter Lydia RABEHI pour tout renseignement : Tél : 04 30 44 83 04 Mail : lydia.rabehi@aélo.info

- **Financement via le DIF élus** : Chaque élu dispose d'un Droit Individuel à la Formation (DIF), financé par la Caisse des Dépôts et accessible aux élus indemnisés ou non. Il permet de suivre des formations liées au mandat ou à la réinsertion professionnelle (jusqu'à 6 mois après la fin du mandat).
- **Financement par la collectivité** : Les formations des élus sont une dépense obligatoire pour la collectivité, comprenant les frais d'enseignement, de transport, d'hébergement et de restauration.
- **Personnel financier** : Règlement direct possible.

Accessibilité et Inclusion

Chez AELO, nous nous engageons à offrir un environnement d'apprentissage inclusif et adapté à chaque situation.

Pour toute question ou besoin spécifique, notre référente handicap est à votre écoute pour co-construire votre parcours de formation :

Céline BONVALOT

•  06 20 78 39 50

•  celine.bonvalot@aélo.info